

LA CHARTE ÉTHIQUE DE SÉSAME

18 rue de Londres, 75009 Paris
Tel : +33 1 42 47 14 14
www.sesame-consultants.com

Sommaire

| | |
|---|----------|
| LE MOT DE LA CEO | 3 |
| LA CHARTE ETHIQUE DE SESAME | 4 |
| 1) Premier principe : la Conformité à la loi..... | 4 |
| 2) Deuxième principe : la Confidentialité | 4 |
| 3) Troisième principe : la Loyauté..... | 5 |
| 4) Quatrième principe : l'Indépendance de jugement..... | 5 |
| 5) Cinquième principe : l'Intégrité | 5 |
| 6) Sixième principe : l'environnement | 5 |
| LA MISE EN PRATIQUE DE LA CHARTE | 6 |

Le mot du CEO

Créé il y a vingt ans, Sésame est un cabinet de conseil qui **accompagne les entreprises à l'international**. Quotidiennement les consultants de Sésame surveillent, décryptent et analysent le monde et ses mutations afin que leurs clients disposent de toutes les informations et les recommandations nécessaires pour prendre des décisions. Organisé selon le modèle de l'entreprise agile, Sésame est fier d'apporter des solutions concrètes et personnalisées à ses clients.

En 2012, parallèlement à ses activités, Sésame lance son projet citoyen « **Foot d'Elles, Dribbler la différence** » en créant un Fonds de dotation. Au-delà de l'aspect sportif, le football est un excellent moyen pour promouvoir la mixité, l'égalité et plus largement la parité.

En 2017, l'ensemble des salariés de Sésame définissent les **cinq valeurs de l'entreprise** :

- **Nous sommes Audacieux** mais toujours dans le cadre d'une concurrence loyale. Toujours prêts à relever de nouveaux défis, les consultants de Sésame sont dynamiques et sont force d'innovation.
- **Nous sommes Solidaires** et toujours à l'écoute. Les consultants de Sésame travaillent efficacement et humainement, toujours en équipe. La coopération et la communication sont nos maîtres mots et nous n'hésitons pas à faire part de nos expériences tant aux autres consultants qu'à nos sous-traitants.
- **Nous sommes Multiples** et semblables. Issus d'univers variés, les consultants de Sésame offrent tous leur expertise au service de leur client. Force d'innovation et de résultats, la diversité est pour nous un atout dont nous n'hésitons pas à faire usage.
- **Nous sommes Respectueux** et responsables. La confiance comme le respect sont au cœur de la relation que les consultants de Sésame entretiennent entre eux et avec leurs partenaires. Application et conformité aux réglementations nationales et internationales sont nécessaires au bon fonctionnement de nos entreprises.
- **Nous sommes Engagés** et bienveillants. Depuis toujours conscients des défis et enjeux de la société civile, les consultants de Sésame mettent toute l'énergie nécessaire à la qualité de leurs actions tant professionnelles que caritatives.

Enfin, aujourd'hui, en 2018, nous affirmons à travers la rédaction de notre charte éthique l'importance que le cabinet accorde à **l'intégrité personnelle** et au comportement professionnel dans le respect des partenaires, des clients et des fournisseurs.

Mladen ZGELA

La charte éthique de Sésame

Les consultants de Sésame s'engagent à respecter l'ensemble des principes suivants, dans la conduite de leur activité en France comme à l'International :

1) Premier principe : la Conformité à la loi

Les consultants de Sésame s'engagent à conduire leurs activités en conformité avec tous les textes légaux en matière de droit du travail, de l'emploi et, plus généralement, ceux concernant les droits fondamentaux, comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les conventions des Nations Unies sur les droits des enfants et la convention de l'OCDE et de l'ONU sur la corruption. En ce sens, Sésame s'engage notamment contre le travail des enfants, le travail forcé ou obligatoire et toute autre forme d'esclavage moderne (traite des êtres humains ou travail d'immigrés illégaux).

Faisant de la diversité une de ses valeurs fondatrices, Sésame s'engage également contre toute discrimination qu'elle soit de caractère racial, religieux, politique, généré ou sexuel. Aucune forme de harcèlement qu'il soit verbal ou physique, ne sera tolérée au sein du cabinet. Sésame s'engage à s'informer de toute loi ou règlement qui pourrait concerner et modifier ses responsabilités.

2) Deuxième principe : la Confidentialité

Les consultants et prestataires de Sésame s'engagent à protéger, aussi bien dans leur transmission que dans leur conservation, et à ne pas communiquer sur les informations dont ils ont eu connaissance dans le cadre de leur activité professionnelle. Conscient de la valeur de ces informations, Sésame ne conserve que les informations nécessaires à la conduite de ses activités et ce dans les délais légaux de conservation autorisés. Toutes ces informations sont couvertes par une obligation de confidentialité, laquelle ne pourra être levée que dans le cadre d'une obligation légale ou d'un ordre juridique valide et exécutoire provenant d'un organisme gouvernemental ou réglementaire.

3) Troisième principe : la Loyauté

Les consultants de Sésame croient en une concurrence saine et loyale, fondée sur le respect mutuel. Bienveillants, les consultants de Sésame s'engagent à éviter les situations réelles ou apparentes de conflit d'intérêts et à informer immédiatement la Direction.

4) Quatrième principe : l'Indépendance de jugement

Les consultants de Sésame s'engagent à se protéger de toute influence pouvant orienter les résultats d'études ou d'analyses qu'ils réalisent. Dans le cadre de ses activités, Sésame s'engage à conseiller ses clients en toute impartialité, et toujours dans le respect des textes de loi. Sésame s'engage également en faveur d'une politique tolérance zéro concernant tout acte de corruption, en France comme à l'International. Les consultants Sésame refusent toute forme d'extorsion et de paiement de facilitation dans la conduite de leur mission.

5) Cinquième principe : l'Intégrité

Les consultants de Sésame s'engagent à faire preuve, et ce en toute circonstance, de la plus haute intégrité et équité à l'égard de leurs clients. Sésame promeut la transparence et insiste sur l'importance de la communication afin de minimiser tout risque d'ambiguïté. Les consultants de Sésame s'engagent également à n'accepter que les missions qui correspondent à leurs qualités et capacités d'expertises.

6) Sixième principe : l'environnement

Conscients de leur empreinte écologique, les consultants de Sésame s'engagent en faveur de l'environnement et défendent ce principe dans le cadre de leurs activités. Participatifs et proactifs, les consultants de Sésame sont investis dans une démarche d'éco-responsabilité à travers des écogestes aussi simples que variés allant de l'éclairage intelligent au tri sélectif.

La mise en pratique de la charte

Sésame a conçu ce code éthique comme **référentiel** pour ses consultants, pour les aider dans la conduite de leurs activités professionnelles et ce dans le respect de leurs obligations légales et déontologiques. Tout nouvel arrivant au sein du cabinet Sésame doit en prendre connaissance et y souscrire. Par ce code éthique, Sésame entend nouer des **relations durables et honnêtes** avec ses consultants, qu'ils comprennent et appliquent les normes de déontologie exposées dans ce code.

Dans la mesure du possible, les partenaires et les prestataires de Sésame doivent être informés et appliquer des valeurs et des principes similaires à ceux contenus dans cette Charte lorsqu'ils travaillent avec ou pour Sésame. Conscient qu'aucun code ne peut couvrir la totalité des situations auxquelles les consultants peuvent se retrouver confrontés, Sésame encourage et promeut la **culture de consultation** en cas de doute.

Le Consultant certifie avoir pris connaissance de la Charte Ethique de Sésame. Il certifie également se conformer à tous les règlements et lois applicables en matière de lutte contre la corruption.

Le Consultant s'engage à exercer ses activités en stricte conformité avec les normes et réglementations applicables. Il s'engage à ce que lui-même et l'ensemble de ses sociétés affiliées, dirigeants, salariés, représentants, sous-traitants et agents respectent la réglementation applicable en matière de prévention de la corruption.

Le Consultant s'interdit notamment de promettre, d'offrir ou d'accorder à un agent public ou à toute autre personne, directement ou indirectement, tout avantage indu afin que cette personne, en violation de ses devoirs, accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte. Le Consultant garantit qu'il n'a pas fourni ou promis d'avantage indu à Sésame, à toute personne employée par Sésame ou à tout tiers, pour obtenir le bénéfice de ce contrat.

Si Sésame a des raisons de croire que le Consultant ne se conforme pas aux obligations contenues dans ces clauses, Sésame peut suspendre l'exécution du contrat jusqu'à ce que le Consultant fournisse des preuves raisonnables qu'il n'a commis ou n'est pas sur le point de commettre un manquement. Sésame ne sera en aucun cas responsable de tout dommage ou perte occasionnée au Consultant par la suspension du contrat.

En cas de non-respect par le Consultant des dispositions du présent article, Sésame sera en droit de résilier le présent contrat de plein droit et avec effet immédiat par lettre recommandée avec accusé de réception, sans versement d'indemnité et sans préjudice des dommages-intérêts ou recours prévus par la loi.

Je soussigné·e _____, employé·e
de la société Sésame, m'engage à respecter la charte éthique de
l'entreprise.

Date : _____

Signature :